



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 017-200041689-20230925-BC2023_038-DE



Bureau communautaire du 25 septembre 2023

Objet : Attribution de subventions au titre de l'OPAH

Numéro de délibération : BC2023_038

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Annie PEROCHON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

Valérie BOUILLAGUET, Wilfrid HAIRIE, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Dominique GUILLON, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
SERRA Johanna
PARAYRE Thibaut
GROLEAU Karine
BEBIEN Marie-Paule
HOUET Patricia

Nombres de membres :

En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 23
Votants : 23
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Attribution de subventions au titre de l'OPAH

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 017-200041689-20230925-BC2023_038-DE



Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH signée le 8 janvier 2019,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2019-2024 sur l'ensemble du territoire des Vals de Saintonge signé le 3 mai 2022 ayant pour objet la création d'un nouvel objectif annuel de travaux d'adaptation au handicap et à la perte d'autonomie,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2019-2024 sur l'ensemble du territoire des Vals de Saintonge signé le 24 avril 2023 ayant pour objet la création d'objectifs annuels pour les travaux d'économie d'énergie pour les publics très modestes et une augmentation des primes attribuées par Vals de Saintonge Communauté.

Considérant que Vals de Saintonge Communauté est engagée dans une opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant OPAH pour la période 2019-2024,

Considérant que, conformément à la convention, Vals de Saintonge Communauté verse une subvention d'un montant de 1 000 € par dossier de propriétaires occupants modestes ayant le projet de réaliser des travaux de rénovation thermique de leur habitat principal ou des travaux d'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie de leur habitat principal,

Considérant que Vals de Saintonge Communauté verse également une subvention d'un montant de 1 500 € par dossier de propriétaires occupants très modestes pour les mêmes travaux que ceux cités ci-dessus,

Considérant que les dossiers ci-dessous ont fait l'objet d'un accord de subvention de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et que la subvention sera versée à la fin des travaux, sous réserve de production d'un justificatif validé par le bureau d'études SOLIHA, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les dossiers sont les suivants :

Dossiers OPAH				
Nom - Prénom	Adresse du bien	Programme d'intervention	Public	Montant subvention
ROULLIN Marie Anne	53 Rue Élysée Loustalot – 17400 Saint-Jean-d'Angély	Adaptation du logement	Très modeste	1 500 €
LABRACHERIE Danielle	2 Rue du Château – 17160 Thors	Adaptation du logement	Très modeste	1 500 €
LECOEUR Evelyne	50 Rue de Champagne – 17380 Torxé	Adaptation du logement	Très modeste	1 500 €
RICHARDEAU Bernadette	6 Impasse des fleurs – 17350 Taillant	Adaptation du logement	Très modeste	1 500 €
BELE Laura	17 Rue du Maréchal d'Aubeterre – 17330 Bernay-Saint-Martin	Économie d'énergie	Modeste	1 000 €
COICAU Jean-Bernard	7 Rue du Petit Paradis – 17510 Néré	Économie d'énergie	Modeste	1 000 €
GEOFFROY Benjamin	3 Rue des Balloteries – 17770 Aumagne	Économie d'énergie	Modeste	1 000 €
DARMAGNAC Claire	2 Impasse du Moulin – 17160 Matha	Économie d'énergie	Très modeste	1 500 €
LANDRIAU Didier	13 Rue Basse de l'Église – 17470 Aulnay	Économie d'énergie	Très modeste	1 500 €
IZANIC Laura Simone	7 Route de Jarnac-17490 Bresdon	Économie d'énergie	Très modeste	1 500 €
JUTARD Théo	19 Rue du Muguet – 17510 Fontaine-Chalendray	Économie d'énergie	Très modeste	1 500 €
BARBARIN Nathalie	10 Rue des Écoles – 17470 Dampierre-sur-Boutonne	Économie d'énergie	Très modeste	1 500 €

Les crédits sont inscrits au budget 2023.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- de valider l'attribution des subventions aux propriétaires susnommés, pour un montant global de 16 500 €,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 23
- Contre : 0

- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 017-200041689-20230925-BC2023_038-DE

